

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4665>



Education Prioritaire : la Nièvre éponge la baisse de la dotation bourguignone

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Date de mise en ligne : mardi 14 octobre 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le Rectorat a dévoilé son projet pour l'évolution de la carte de l'Éducation prioritaire pour le département de la Nièvre.

Dans un contexte de réduction du nombre d'établissements classés en Éducation prioritaire, puisque la dotation académique passe normalement de 29 à 23, le Rectorat a décliné hier les conséquences de son projet pour la Nièvre :

- 5 établissements sur 10 actuellement classé en Education prioritaire **quitteraient le dispositif** : les collèges de **Moulins-Engilbert, Lormes et Montsauche-les-Settons** pour les collèges ruraux, et les collèges de **Fourchambault** et d'**Imphy** pour les collèges péri-urbains.
- 1 seul établissement **rentrerait dans l'Éducation prioritaire**, il s'agit du **collège Claude Tillier à Cosne-sur-Loire**.

L'administration a justifié le choix du collège Claude Tillier, en raison d'une volonté de convergence avec la politique de la ville. Les établissements ruraux nivernais qui ont le public le plus défavorisé du département ont été écarté pour cette raison et aussi parce que le classement ne changerait rien en terme de dotation (parmi les quatre établissements de l'académie les plus défavorisés en terme de PCS ont trouve deux collèges du Morvan non classés en REP). Nous avons fait remarquer qu'un classement en REP permettait aussi de classer certaines écoles du secteur pour qui cela entraine un réel changement et avait une influence sur la rémunération des personnels ce qui n'est pas négligeable.

Il resterait donc ainsi 6 établissements REP à la rentrée 2015, la Nièvre absorbant ainsi 4 des 6 suppressions de Réseau d'Éducation Prioritaire.

Les sorties de l'Éducation prioritaire d'un collège provoqueront automatiquement la sortie de l'Éducation prioritaire de toutes les écoles de élémentaires de son secteur, même si elles connaissent encore de grosses difficultés. Pour tous les enseignants, cela entrainera la disparition de la prime ZEP dans les trois ans.

Pour le SNES, réviser la carte de l'Éducation prioritaire paraît normal, le public de certains établissements peut avoir changé. On le constate dans notre département.

Le SNES conteste, cependant, **un travail dans un cadre contraint** où nécessairement 6 réseaux doivent disparaître pour l'académie indépendamment de la réalité du nombre d'établissements qui devraient être classés en REP. **L'exercice de modification de la carte devient alors plus un jeu d'affichage qu'un travail partant des nécessités du terrain.** Certains établissements sortent ou n'entrent pas dans le dispositif REP pour rester dans l'objectif contraint de 6 suppressions alors qu'ils connaissent des difficultés importantes.